

LA LETTRE AGRICOLE DE L'AUSTREBERTHE

L'HERBE : UN ENJEU DU TERRITOIRE

POINT DE VUE

par Michel Cortinovis, Président du SMBVAS

L'eau est indispensable à la vie, à l'activité humaine et au développement du territoire. C'est dire combien «eau» et «territoire» sont étroitement liés.

L'eau est à la fois un atout et un risque. D'où la nécessité pour les aménageurs du territoire, notamment les agriculteurs, de prendre en compte cette notion de risque qui qualifie notre société aujourd'hui.

Les contraintes du monde agricole sont évidentes et le retournement des herbages s'impose parfois à lui. Cependant cela constitue une aggravation en terme de risque inondation et de qualité de la ressource en eau.

Jusqu'en 2018, l'avis du SMBVAS était sollicité pour le retournement d'en moyenne 75ha de prairies par an. Pour l'année 2019, nous en sommes déjà à 200ha demandés. Cela a motivé le

SMBVAS à ne plus répondre favorablement. En effet, à ce rythme, d'ici 5 ans, les 50 barrages construits pour protéger le territoire des inondations ne serviront plus à rien. Pourtant, ils gèrent 500 000 m³ d'eau et ont coûté 20 millions d'euros !

Aussi, s'impose aujourd'hui la nécessité d'un travail approfondi entre le monde agricole et les syndicats de bassin versant, dans la mesure où nous sommes interdépendants et co-responsables.

La disparition de l'herbe aujourd'hui est un véritable problème. La question est : **comment ensemble faire de l'herbe un atout ?**



NOS AGRICULTEURS ONT DU TALENT

Clémence Avenel, agricultrice à Mesnil Panneville, à remis en herbe 9 hectares pour sa délégation d'élevage de génisses.

Clémence Avenel est agricultrice à Mesnil-Panneville. Attentive au bien-être des animaux et passionnée, elle entreprend courant 2018 un élevage de génisses par délégation. Ce type d'élevage est fréquent en Bretagne et Pays de la Loire, mais c'est le premier en Seine Maritime.

L'agricultrice élève les génisses pour le compte de deux ou trois éleveurs. Les veaux arrivent à l'âge de 15 jours et repartent chez les naisseurs prêts à vêler, vers 20-23 mois. Ce type d'élevage nécessite des conditions techniques et sanitaires strictes. Le cheptel représente aujourd'hui presque 300 jeunes bovins.

Pour son élevage, 9 hectares de son exploitation ont été remis en herbe. Auparavant découpée en 40 % cultures et 60 % herbe, l'exploitation est dorénavant 100 % en herbe. Ces hectares sont valorisés par la récolte de foin et le pâturage tournant (5 à 7 jours). Ce mode de pâturage permet un temps de repos et la repousse de l'herbe.



Clémence Avenel et Alexandre Abiven du SMBVAS sur la parcelle en herbe.

Ses terrains sont situés à l'amont d'un ouvrage du SMBVAS, sur un axe de ruissellement important. La mise en herbe permet l'infiltration des eaux et limite ainsi le risque inondation et le curage fréquent des ouvrages.

Une pierre, deux coups.



APPEL À PROJET



Le SMBVAS, dans le cadre de ses missions de lutte contre le ruissellement et l'érosion des terres agricoles, souhaite **soutenir les projets en lien avec la préservation des sols sur son territoire.**

Pour tout projet répondant aux enjeux suivants :

1. Maintien/valorisation de l'herbe ;
2. Adaptation des pratiques culturales

- pour la préservation des sols ;
3. Implantation/valorisation de systèmes agroécologiques (Agroforesterie, boisement, haies, ...)

N'hésitez pas à contacter notre animatrice agricole, qui vous proposera un rendez-vous pour définir votre projet et vous apporter un conseil individualisé.

VOTRE INTERLOCUTEUR



Marie BESSE

Animatrice agricole
agricole@smbvas.fr
02 32 94 00 74

DANS VOS AGENDAS



OCTOBRE 2019
À L'HERBE !

En partenariat avec Littoral Normand, le SMBVAS vous propose une 1/2 journée technique sur la valorisation de l'herbe et le pâturage.

Inscription conseillée :
02 32 94 00 74
secretariat@smbvas.fr



LE GUIDE DES DISPOSITIFS D'AIDE

Ce tableau présente les différents dispositifs d'aide existants sur la Seine-Maritime pour vos projets en lien avec la valorisation de l'herbe, la préservation des sols et/ou l'agroécologie.

Financier	Dispositif	Date	Montant de dépenses	% d'aide	Contact
Région	AAP* : investissements pour la transformation à la ferme et la commercialisation en circuits courts	02/09/2019 - 31/10/2019	Mini : 10 000 €	40%	Emilie PINCON 02 31 06 78 25 emilie.pincon@normandie.fr
Région	AAP : investissements agricoles pour une agriculture normande performante	01/06/2019 - 30/09/2019	Mini : 10 000 €	20% minimum (majoration possible +15%)	Erwann RIOU 02.31.06.78.79 erwann.riou@normandie.fr
Région	Aide : conversion et maintien à l'agriculture biologique - cofinancé par le feader			100 %	Julien HERMILLY 02 31 06 78 40 julien.hermilly@normandie.fr
Région	Conseil agricole stratégique et économique (CASE)		Plafond : 1 500 €	80 %	Isabelle HEUDE 02.31.06.89.59 Isabelle.heude@normandie.fr
Région	Aide à la mise en place de systèmes agro-forestiers	15/05/2019 - 01/02/2020		80 %	Oriane MARQUOT 02 31 24 99 12 oriane.marquot@agriculture.gouv.fr
Région	AAP : investissements non productifs liés à la réalisation d'objectifs agroenvironnementaux et climatiques	15/05/2019 - 01/02/2020		80 %	
Département	Soutien aux petits investissements matériels dans les élevages		Plafond : < 10 000 €	40 % (majoration possible + 5%)	
Département	Soutien aux petits investissements matériels pour la transformation et la commercialisation des produits fermiers		Plafond : < 10 000 €	40 % (majoration possible + 5%)	Marie-Pierre BEAUVAIS 02 35 03 51 78 Marie-pierre.beauvais@seinemaritime.fr
Département	Soutien aux petits investissements matériels en maraichage, arboriculture et horticulture		Plafond : < 10 000 €	40 % (majoration possible + 5%)	Daniel DE LANGE 02 35 03 44 65 Daniel.delange@seinemaritime.fr
Département	Aide aux travaux de plantation et restauration de haies bocagères/de talus (hors clos-masure)		Plafond : < 10 000 €	40 % (majoration possible + 5%)	

*AAP : Appel à projet

SMBVAS - Septembre 2019